

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/16/2020040197/justel>

Dossier numéro : 2020-01-16/08

Titre

16 JANVIER 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel subventionné du 8 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place des instances de concertation locales dans l'enseignement de promotion sociale

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 31-01-2020 page : 5417

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La décision de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel subventionné du 8 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place des instances de concertation locales, ci-annexée, est rendue obligatoire.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets au 1er janvier 2020.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Enseignement de la Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Décision de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel subventionné du 8 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place des instances de concertation locales dans l'enseignement de promotion sociale

(NOTE : pour la décision, voir 2019-10-08/06)